

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 - 2026
DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS
DE LA COMMUNE DE Saint Zacharie

Préambule :

L'ODEL, Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var organise en faveur des enfants du département du Var, des centres de vacances, des accueils de loisirs ainsi que des Sorties Scolaires Avec Nuitées.

« Vivre en harmonie et en sécurité avec son environnement, susciter l'enthousiasme de la découverte, développer l'esprit «citoyen» »

sont les objectifs principaux que l'Office s'applique à réaliser dans le respect de l'intégrité physique et morale de chaque individu.

L'ODEL s'attache à proposer des temps de vacances et de loisirs qui participent à l'épanouissement des jeunes pour qu'ils deviennent les véritables acteurs de leur devenir, pour mieux **communiquer avec les enfants et les jeunes, adapter les activités à leurs besoins** et créer un lien entre le jeune et son territoire ambiant.

L'ODEL s'appuie sur les principes de laïcité et de solidarité dans le respect de la personne humaine et plus particulièrement de l'enfant et du jeune adolescent. Notre office associe régulièrement les établissements scolaires du département et les familles afin d'adapter au mieux ses actions aux véritables besoins et attentes des jeunes varois.

C'est dans cet esprit qu'entre :

Le club ou l'association
sur la Commune de
Représenté par le (la) président(e),

Et

Les responsables de l'enfant
M. et Mme

Et d'autre part,

L'Office Départemental d'Education et de Loisirs désigné ci-après « ODEL » représenté par son Directeur Général, Monsieur Marc LAURIOL, dûment mandaté statutairement,

il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Dans le cadre d'un partenariat entre **les clubs ou associations**, l'ODEL et la **Commune de Saint Zacharie**, et conformément au CEL, l'ODEL s'engage à détacher et à transporter l'enfant inscrit à l'ALSH de Saint Zacharie (uniquement sur la commune de Saint Zacharie le **mercredi** à raison d'une activité par jour) pour l'activité :

Nom de l'activité :

Adresse de l'activité :

Horaire de l'activité :

Article 2 :

L'ODEL s'engage à prendre en charge le transport des enfants uniquement pour les activités qui se déroulent de **9h à 12h** et de **14h à 17h30**. Au-delà de ces horaires la récupération des enfants est à la charge du ou des représentants légaux.

L'ODEL s'engage à prendre en charge le transport des enfants de l'accueil de loisirs avant le début de l'activité afin qu'ils soient à l'heure sur le lieu de l'activité et dégage sa responsabilité lors du temps d'activité.

Article 3 :

Le club ou l'association..... assurera la prise en charge et aura sous sa responsabilité l'enfant (sachant que le club ou l'association sera responsable de l'enfant jusqu'à l'arrivée du préposé de l'ODEL et que le club ou l'association..... devra par conséquent s'assurer de la montée effective de l'enfant dans le véhicule et cela indépendamment de tout retard possible du préposé de l'ODEL).

Article 4 :

La famille décharge de responsabilité l'ODEL pour le temps où l'enfant n'est pas sous sa surveillance. La famille reconnaît être civilement responsable des dommages provoqués par son enfant à compter de sa sortie du centre, tant sur le plan matériel que corporel.

Article 5 :

La famille devra prévenir lors de l'inscription à l'accueil de loisirs de la présence ou non de l'enfant à l'activité.

Article 6 :

Afin d'être en conformité avec la législation en matière d'encadrement de mineur, le club ou l'association devra fournir les éléments suivants à l'ODEL :

- statuts du club,
- attestation ou justifications d'assurance en matière de responsabilité civile,
- habilitation délivrée par la fédération Sportive concernée,
- copie des diplômes des intervenants et les cartes professionnelles,
- récépissé de la déclaration d'établissement physique et sportif auprès de S.D.J.E.S

Article 7 :

La présente convention est signée pour la période du **mercredi 03/09/2025 au mercredi 01/07/2026**.

Fait à, en trois exemplaires, le/...../2025

Pour l'ODEL
Marc LAURIOL
Directeur Général de l'ODEL

Pour le Club ou l'association

.....

Le (la) Président (e)

Pour l'enfant

.....

les Parents ou les responsables